

# ANNEXE 1

## Projet pédagogique

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS
Développer la vie en collectivité	Favoriser la communication. Favoriser le respect des autres Favoriser l'esprit d'équipe Favoriser la notion d'entraide et de soutien	Aménager des temps communs entre les différentes tranches d'âges Veiller au respect des règles de vie communes, politesse Faire participer les enfants aux tâches de la vie quotidienne Mettre en place des jeux par équipe, de coopération
Favoriser l'autonomie et la responsabilisation	Favoriser la prise de décisions Favoriser l'apprentissage et l'expérimentation	Valoriser le travail fait par les enfants (activités manuelles notamment) Proposition d'activités et de thèmes faites par les enfants Mise en place de la météo des activités Mise en place d'un jeu pour apprendre à prendre le temps de manger. Mise en place de thèmes variés. Mettre en place des petits rituels (musique de rangement)
Développer l'imaginaire	Elargir les connaissances des enfants Développer la capacité des enfants à suivre un fil conducteur	Mettre en place des thèmes et des activités autour de l'imaginaire Mettre en place des grands jeux avec une histoire. Echange de connaissances orales en début et fin de thème. Se mettre en scène (déguisements, histoires...) Favoriser le lien entre les différents jours
Favoriser l'éducation à l'environnement	Favoriser la découverte du monde et de ses problématiques Développer un esprit critique sur des sujets de société.	Approche ludique de l'écologie (recyclage, nature, les quatre éléments, la pollution, le réchauffement climatique ...) Développer une réflexion de la part des enfants autour de ces thèmes de société.

- Les thèmes

Afin de répondre aux objectifs fixés par le projet pédagogique, l'équipe d'animation met en place des thèmes par périodes.

- Les mercredis
  - Un thème de septembre à décembre
  - Un thème de janvier à avril
  - Un thème de mai à début juillet
- Les vacances scolaires
  - Pour les petites vacances scolaires, une semaine sera consacrée à un thème autour de l'imaginaire et une semaine sera consacrée à un thème autour d'un sujet de société.

Pour les vacances d'été, l'équipe d'animation met en place une continuité sur les deux mois (exemple pour l'été 2018, l'histoire sera mis en avant avec des thèmes comme les dinosaures, la préhistoire, l'Antiquité, le Moyen-Age)

### L'accompagnement aux activités

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, les enfants auront la possibilité de participer à l'activité natation, organisée par la municipalité.

L'école des sports et l'école de la culture (de 9h à 11h15) sont des activités indépendantes du centre de loisirs. Elles font l'objet d'une inscription séparée. Cependant, les enfants inscrits au centre pour l'après-midi du mercredi avec repas pourront être pris en charge à la fin de ces activités. Attention, il n'y aura pas de prise en charge avant 9 heures par le centre de loisirs.

AUCUN ACCOMPAGNEMENT A D'AUTRES ACTIVITES NE SERA PREVU.

### Encadrement et paiement

La municipalité s'engage à respecter les normes d'encadrement définies par le Code de l'Action Sociale et Familiale.

La participation des familles est à payer à réception de la facture par chèque bancaire (à l'ordre du centre de loisirs municipal Marcy), en chèques CESU (uniquement pour les moins de 6 ans), en chèques vacances ou en espèces.

### Les horaires

Le centre de loisirs est ouvert les Mercredis et Vacances scolaires excepté les vacances de Noël et les jours fériés.

- Arrivée entre 7h30 et 9h le matin
- Arrivée entre 11h30 et 12h pour repas et après-midi
- Arrivée entre 13h15 et 13h45 pour l'après-midi sans repas
- Départ à 11h30 le matin sans repas
- Départ entre 16h30 et 18h le soir (les mercredis hors vacances scolaires)
- Départ entre 17h et 18h pendant les vacances scolaires

### **ATTENTION**

**Il est demandé aux parents de respecter les horaires indiqués. Si les retards se répètent, les parents seront avisés oralement puis par écrit. Une exclusion temporaire ou définitive peut être prononcée.**

Le matin, tout retard abusif peut entraîner le refus de prise en charge de l'enfant.

Le soir, en cas de retard EXCEPTIONNEL, il est impératif d'appeler le directeur sur le portable pour l'en informer.